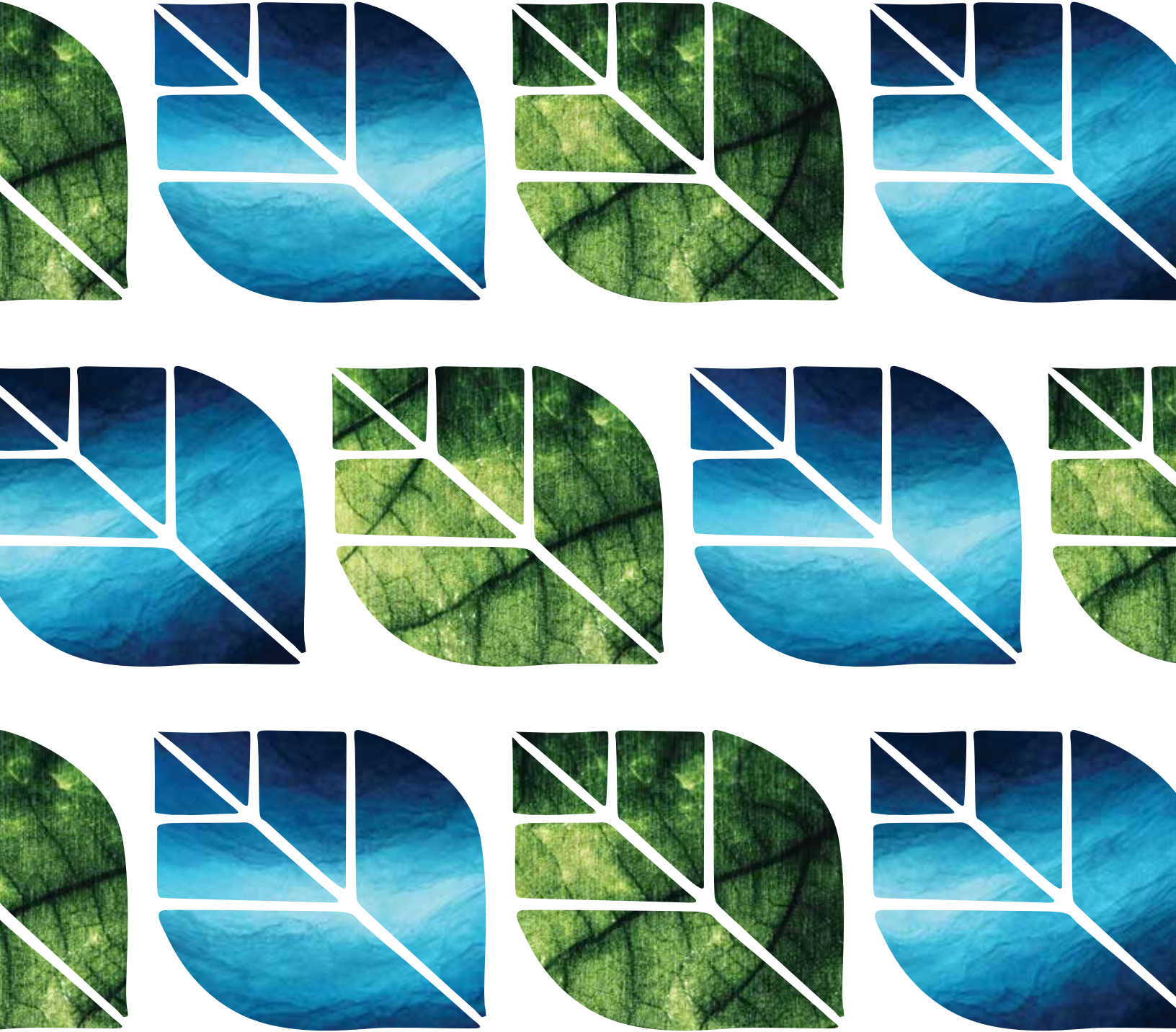


RAPPORT DES ACTIVITÉS

2 0 2 0 - 2 0 2 1



CCEBJ

1080, Côte du Beaver Hall,
Bureau 1420
Montréal (Québec) H2Z 1S8
(514) 286-4400
www.ccebj-jbace.ca
information@ccebj-jbace.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et archives nationales du Québec
ISSN 2562-6612

TABLE DES MATIÈRES

<u>Liste des acronymes</u>	ii
<u>Message de la vice-présidente</u>	iv
<u>Carte du territoire d'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social (Chapitre 22)</u>	v
<u>SOMMAIRE EXÉCUTIF</u>	2
<u>SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES ACTIVITÉS</u>	4
<u>Initiatives provinciales</u>	4
<u>Initiatives fédérales</u>	7
<u>Autres initiatives du CCEBJ</u>	8
<u>Opérations du secrétariat</u>	8
<u>CONCLUSION</u>	9
<u>ANNEXES</u>	10
<u>Annexe 1 Actions selon les axes d'intervention</u>	10
<u>Annexe 2 Présentations faites auprès du CCEBJ</u>	11
<u>Annexe 3 Composition et réunions du CCEBJ</u>	12
<u>Annexe 4 État des activités financières</u>	13



LISTE DES ACCRONYMES

ACÉE	Agence d'évaluation d'impact du Canada
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CBJNQ	Convention de la Baie-James et du Nord québécois
CCEBJ	Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
CCCPP	Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
GNC	Gouvernement de la Nation crie
IDDPNQL	Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MPO	Ministère des Pêches et Océans
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PPPH	Programme de protection du poisson et de son habitat
RCAANC	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
REAFIE	Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment
ᓃ ᐅᓄᓄᓄᓄ ᓄ ᓄᓄ ᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄ ᓄᓄᓄᓄ ᓄᓄᓄᓄ ᓄᓄᓄᓄ ᓄᓄᓄᓄ ᓄᓄᓄᓄ ᓄᓄᓄᓄ

Le 31 mars 2021

L'honorable Jonathan Wilkinson
Ministre
Environnement et Changement climatique Canada

L'honorable Benoit Charrette
Ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Dr. Abel Bosum
Grand Chef
Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) / Gouvernement de la Nation Crie

Ministres Wilkinson et Charette,
Grand Chef Bosum,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James pour l'année se terminant le 31 mars 2021.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

La vice-présidente

Madeleine Green

Message de la vice-présidente

Au nom du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James, il me fait plaisir de vous présenter le rapport des activités pour 2020-2021.

Cette année a sans aucun doute été très difficile pour tous, confrontés à une pandémie mondiale et apprenant à s'y retrouver ensemble. Pour le CCEBJ, cela s'est traduit par une plus grande séparation physique des gens et des communautés d'Eeyou Istchee. Chaque année, le comité attend avec impatience des réunions sur le territoire qu'il dessert et des consultations en personne avec les Cris d'Eeyou Istchee. Malheureusement, ces formes d'engagement n'ont pas été possibles en 2020-2021 et je pense que nous ressentons tous leur absence.

Comme pour tous, le comité a rapidement basculé vers de nouvelles façons de travailler et de rester connecté. Le CCEBJ demeure plus que jamais engagé à assumer ses responsabilités à l'égard du régime de protection de l'environnement et du milieu établi par le chapitre 22 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Le comité a poursuivi ses travaux avec succès, selon le mandat consistant à fournir des conseils et des recommandations aux gouvernements et organismes provinciaux et fédéraux et à travailler en consultation avec d'autres intervenants.

Cette année, le CCEBJ a mené une multitude d'examen de la législation, des réglementations et des politiques pertinentes. Le CCEBJ a également entrepris le projet majeur et pressant d'examiner et de commenter les Plans d'aménagement forestiers tactiques intégrés couvrant le territoire défini au chapitre 22 de la CBJNQ, en

se concentrant sur la protection des ressources fauniques et l'accès continu au territoire.

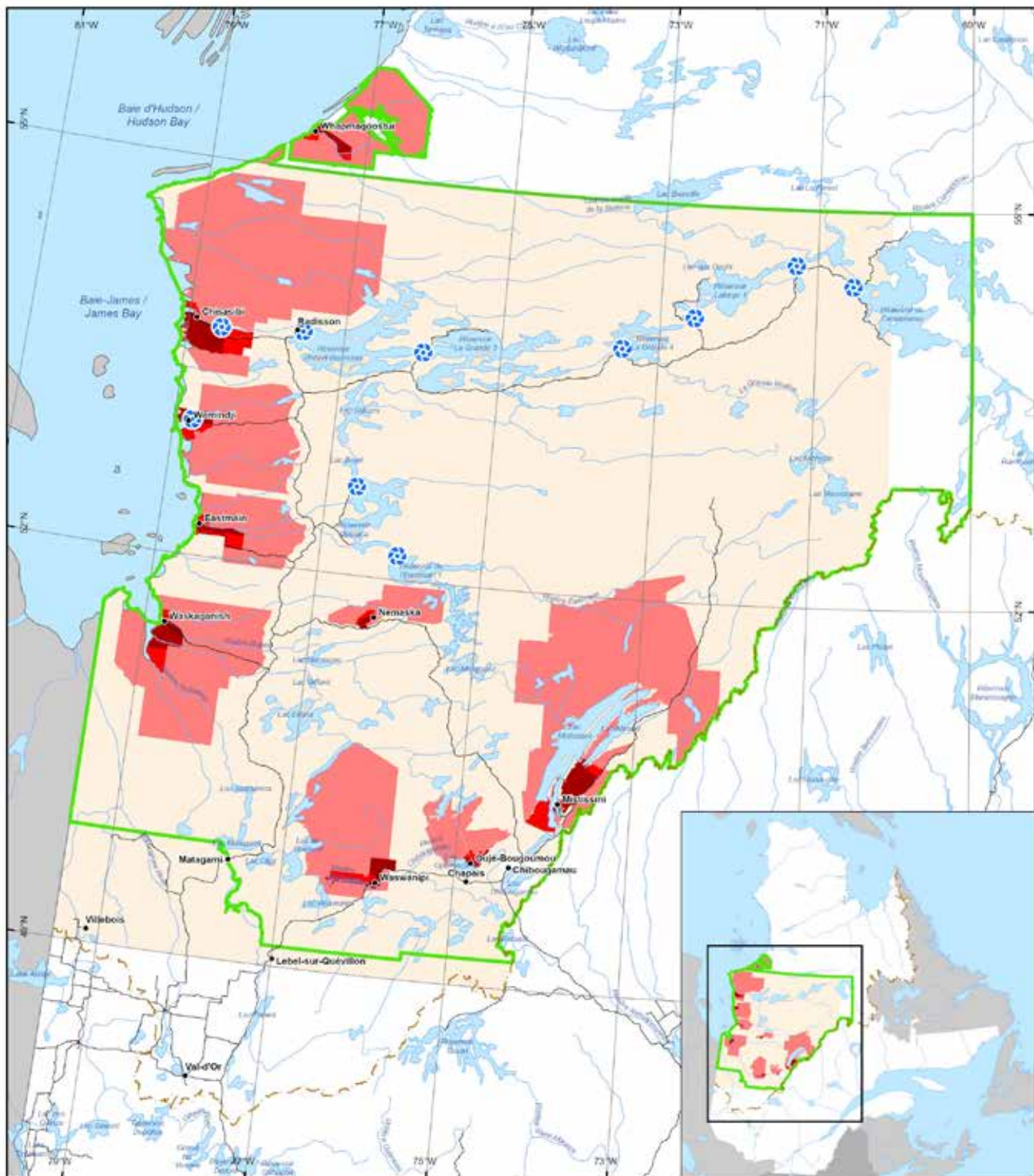
Le comité a soumis des commentaires au Gouvernement du Québec sur un large éventail de questions, y compris la mise en œuvre de la Loi sur la qualité de l'environnement révisée, le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques, sa politique sur la faune et sa Loi sur la conservation du patrimoine culturel, et a également participé à des groupes de travail sur la gestion des matières résiduelles. En ce qui concerne les initiatives fédérales, le CCEBJ a commenté le matériel d'orientation pour les études d'impact fédérales et a commencé les travaux concernant la protection du poisson et de son habitat. Le comité prévoit de poursuivre son engagement sur plusieurs de ces sujets au cours de l'année à venir, en anticipant l'harmonisation avec ses travaux en cours sur les enjeux critiques du changement climatique et des effets cumulatifs.





Ce fut un privilège en tant que vice-présidente de travailler aux côtés des membres compétents et passionnés du comité et du secrétariat, contribuant ainsi à une autre année complète d'activités. Au nom des autres membres du comité, je remercie l'équipe du CCEBJ pour son travail dévoué, ainsi que pour sa résilience et son adaptabilité dans une période d'incertitude.

Nous attendons avec impatience l'année à venir et la possibilité de retourner dans les communautés d'Eeyou Istchee bientôt.

Madeleine Green
Vice-présidente

Carte du territoire d'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social (Chapitre 22)



-  Centrale hydroélectrique / Hydroelectric power station
-  Convention de la Baie James et du Nord québécois / James Bay Northern Quebec Agreement and North-eastern Quebec Agreement
-  Territoire d'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social / Territory covered by the environmental and social protection regime ¹
-  Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James / Eeyou Istchee James Bay Regional Government ²

- Terres de catégorie / Categories of lands**
-  IA Cri / Cree
 -  IB Cri / Cree
 -  II Cri / Cree

¹ La limite sud du territoire d'application tel que définie sur la carte n'est pas reconnue par les cri. / The Crees do not recognize the southern limit of the regime.

² Le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James exclut les municipalités de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami. / The territory covered by the regional Government excludes the municipalities of Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon and Matagami.

Note: Cette carte n'a aucune portée légale et ne doit pas être utilisée pour définir des limites officielles. / This map is for consulting purposes only and should not be used for defining official boundaries.
 Projection: Lambert Conformal Conic, NAD83
 Sources: NRCan CanVec 5M & 15M, MERN SDA 20K
 Credits: Environment and Remedial Works Department, CNG
 Date: 2020-08-05



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
 James Bay Advisory Committee on the Environment
 6 ALLÉE LAC LACAPÉRIÈRE, CHIBOUGAMAU, QUÉBEC

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Contexte

Le chapitre 22 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) établit un régime de protection de l'environnement et du milieu social ayant comme objectif de réduire les impacts négatifs du développement touchant le Territoire ou ayant des répercussions sur l'environnement, la faune, et les droits et intérêts des Cris. Les droits et garanties prévus par le régime de chasse, pêche et piégeage du chapitre 24 de la CBJNQ doivent être protégés par les processus établis en vertu du chapitre 22. Ainsi, les lois et règlements sur l'environnement et le milieu social ainsi que le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social doivent permettre un développement cohérent et compatible avec ces objectifs.

Le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) est chargé de surveiller l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social de la CBJNQ. Le CCEBJ est également l'interlocuteur officiel et privilégié sur le Territoire d'application du chapitre 22 de la CBJNQ (voir carte p. v) pour les gouvernements responsables. Le comité conseille les gouvernements concernant l'élaboration de politiques, lois et règlements pouvant affecter l'environnement ou les communautés du Territoire. Il étudie également les mécanismes et le processus d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux et sociaux pour, entre autres, assurer le respect du statut de participation spéciale des Cris. Enfin, le CCEBJ fournit aux administrations locales des données techniques et scientifiques, des

conseils ou de l'assistance technique obtenus des organismes gouvernementaux concernés.

Les activités, les recommandations et les conseils du CCEBJ sont élaborés selon les principes directeurs du chapitre 22 de la CBJNQ et sont guidés par les résultats attendus selon les quatre axes d'interventions issus du plan stratégique 2018-2023 :

1. Modernisation et optimisation du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et sur le milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ ;
2. Renforcer les partenariats stratégiques du CCEBJ avec le milieu ;
3. Accroître la connaissance et la diffusion des enjeux environnementaux et sociaux liés au Territoire ;
4. Assurer la cohérence entre les initiatives d'aménagement et de planification territoriale et le régime du chapitre 22.

Le plan stratégique est disponible sur le site Internet du CCEBJ à www.ccebj-jbace.ca.

Résumé des activités

Le résumé des activités réalisées au cours de l'année 2020-2021 est présenté ici. Une description détaillée suit dans la prochaine section et un tableau synthèse des activités par axe d'intervention est présenté à l'annexe 1.

Provincial

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur la qualité de l'environnement révisée, le CCEBJ



a fait parvenir ses commentaires sur le projet de Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE). Le comité a également procédé à l'examen et commenté les plans d'aménagement forestier intégrés tactiques (PAFIT) couvrant le territoire du chapitre 22 de la CBJNQ. Dans le dossier des minéraux critiques et stratégiques, le CCEBJ a commenté le Plan québécois pour le développement des minéraux critiques ou stratégiques 2020-2025. Au cours de l'année, le CCEBJ s'est intéressé au dossier de la gestion des matières résiduelles en participant aux travaux dans le cadre de la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective et en amorçant les discussions concernant la consultation du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes. Finalement, le comité a participé aux auditions publiques de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale sur le projet de loi 46 – Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions. Il a également commenté

l'élaboration de la Politique gouvernementale sur la faune.

Fédéral

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur l'évaluation d'impact, le CCEBJ a fait parvenir ses commentaires concernant certains chapitres du *Guide du praticien sur les évaluations d'impact fédérales en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact*. Le comité a également commencé à travailler sur les différentes initiatives en lien avec la mise en œuvre de la Loi sur les pêches révisée qui est entrée en vigueur en 2019.

Autres initiatives et opérations du secrétariat

Le CCEBJ a commencé le travail de partage de l'information contenue dans le rapport sur les changements climatiques publié en 2018. Le comité a également poursuivi sa réflexion sur les effets cumulatifs afin d'identifier les enjeux prioritaires dans ce dossier. En réponse à une requête, le CCEBJ a étudié et commenté le projet de Loi sur la protection de l'environnement de la Nation Crie de Mistissini. Finalement, au cours de l'année, le CCEBJ a finalisé la modernisation de ses outils et équipements informatiques.

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES ACTIVITÉS

Initiatives provinciales

Mise en œuvre de la Loi sur la qualité de l'environnement révisée

Depuis 2019, le CCEBJ participe aux travaux entourant l'élaboration du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE). Au début du mois d'avril 2020, le comité a fait parvenir ses commentaires dans lesquels il a réitéré son intérêt à demeurer impliqué dans le développement des outils de mise en œuvre, encouragé le MELCC à poursuivre des initiatives qui lui permettront de régionaliser davantage la composante « milieux sensibles », encouragé une augmentation des ressources pour le contrôle afin d'assurer le respect de la réglementation, et suggéré de créer un registre unique regroupant l'évaluation environnementale, les autorisations ministérielles et les déclarations de conformité afin que le public puisse s'y retrouver plus facilement.

Révision des plans d'aménagement forestier intégré tactiques du MFFP

Un des mandats du CCEBJ est d'étudier et de commenter, avant leur sanction ministérielle, les plans d'aménagement forestier intégrés tactiques (PAFIT) couvrant le territoire du chapitre 22 de la CBJNQ. Le CCEBJ a procédé à l'examen des PAFIT 2018-2023, prenant en considération le régime forestier adapté de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec

(« Paix des Braves ») ainsi que des dispositions de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre les Cris d'Eeyou Istchee et le Gouvernement du Québec touchant la foresterie. Le CCEBJ a également pris en considération les nouvelles modalités du régime forestier harmonisé de 2018. Afin d'éviter tout dédoublement et avec comme objectif de présenter des commentaires constructifs au MFFP, les membres du CCEBJ ont identifié en 2018 deux paramètres sur lesquels l'examen des PAFIT a été fondé, soit la protection des ressources fauniques et l'accès à ces ressources. Des critères et indicateurs ont été développés à partir des paramètres et utilisés lors de l'examen. Le CCEBJ a embauché une firme externe, Le groupe CAF, pour réaliser l'examen.

Le rapport d'examen¹ ainsi que les commentaires du CCEBJ ont été envoyés au MFFP au début du mois d'avril 2020. Suite à l'envoi des commentaires, des rencontres de suivi ont eu lieu avec le MFFP ainsi qu'avec les parties prenantes pertinentes qui ont participé à l'examen afin de discuter des observations et recommandations du rapport.

Minéraux critiques et stratégiques

À l'automne 2019, le MERN a amorcé un exercice de réflexion concernant les minéraux critiques et stratégiques. Le CCEBJ a participé à différentes rencontres lors de l'année 2019-2020. Puis, au cours de l'été 2020, le CCEBJ a été appelé à commenter le Plan québécois

¹ Le [rapport](#) est disponible sur le site Internet du CCEBJ. Le document est également disponible en [anglais](#) et un sommaire exécutif est disponible en [cri](#).



pour le développement des minéraux critiques ou stratégiques 2020-2025 (« Plan »). Dans ses commentaires envoyés en août 2020, le comité a souligné le fait que le Plan s'ajoute à de nombreuses autres initiatives déjà en application ou en développement et que ces dernières doivent être coordonnées. De plus, le CCEBJ a réitéré l'importance de l'harmonisation des usages sur le Territoire et de la prise en compte des effets cumulatifs, ainsi que du développement de l'expertise locale et régionale.

Gestion des matières résiduelles

À l'automne 2020, le CCEBJ s'est joint aux groupes de travail concernant la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective entreprise par le Gouvernement du Québec, soit la participation au comité conjoint pour la consigne et le groupe de travail #4 pour la collecte sélective. Les interventions du CCEBJ ont surtout touché la nécessité de prendre en compte la réalité particulière du Territoire lors de l'élaboration de la réglementation pour la mise en œuvre de la modernisation.

En janvier 2021, le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) a lancé la Commission sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes (Commission). Comme le CCEBJ est l'organisme préférentiel sur le Territoire d'application du chapitre 22 de la CBJNQ, il a été

interpellé par la Commission afin d'établir les modalités de consultation pour le Territoire. Des discussions ont débuté dans le dernier trimestre de 2020-2021 et se poursuivent afin d'établir ces modalités.

Projet de loi 46 – Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions

En septembre 2020, le CCEBJ a participé aux auditions publiques de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale sur le projet de loi 46. Dans son mémoire² déposé dans le cadre de la comparaison, le comité rappelle les principes directeurs du chapitre 22 de la CBJNQ qui offrent des orientations pertinentes à considérer lors de la planification des territoires de conservation nordiques et pour la mise en œuvre de la loi révisée. Il rappelle également l'importance de la prise en compte des droits des Cris ainsi que

² Le [mémoire](#) est disponible sur le site Internet du CCEBJ.





de leur participation à la planification, au développement et à la gestion des aires protégées. Le comité souligne le besoin de bien définir les activités qui peuvent constituer des « utilisations durables » selon la loi révisée.

Politique gouvernementale sur la faune

En janvier 2021, le CCEBJ a fait parvenir ses commentaires au MFFP concernant l'élaboration de la Politique gouvernementale sur la faune. Dans ses commentaires, le comité appuie la volonté du ministère de s'associer avec les organismes intéressés afin de s'assurer que la Politique et les outils de mise en œuvre connexes reflètent adéquatement les contextes uniques de la CBJNQ. De plus, il encourage le MFFP à poursuivre ses efforts en matière de protection de la biodiversité et note que l'orientation d'assurer « Une lutte efficace contre l'érosion de la biodiversité » s'aligne avec un principe directeur du chapitre 22 de la CBJNQ qui souligne la protection des ressources fauniques, du milieu physique et biologique et des écosystèmes du territoire. Il rappelle également son intérêt à demeurer informé de l'initiative.

Initiatives fédérales

Loi sur l'évaluation d'impact

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur l'évaluation d'impact, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) a sollicité des commentaires au sujet des chapitres 3.6 et 3.7 du *Guide du praticien sur les évaluations d'impact*

fédérales en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact. Le CCEBJ a fait parvenir ses commentaires en juillet 2020, dans lesquels il suggère des documents supplémentaires à ajouter dans la liste des références. De plus, le comité réfère l'AEIC à des documents produits par le CCEBJ au sujet des enjeux associés à la participation publique et à l'évaluation environnementale sur le Territoire, incluant des bonnes pratiques quant à la prise en compte des savoirs locaux et traditionnels, et sur le caractère confidentiel de ces savoirs.

Loi sur les pêches

La Loi sur les pêches révisée est entrée en vigueur en août 2019. Depuis, le MPO travaille à l'élaboration d'un certain nombre de règlements et outils pour faciliter la mise en œuvre de la loi révisée, incluant une révision du Programme de protection du poisson et de son habitat (PPPH). Le PPPH comporte différentes activités et occasions de mobilisation, incluant l'adoption d'un cadre politique pour considérer les effets cumulatifs dans la prise de décision sur l'habitat, des politiques de compensation et de réserves d'habitat, un Règlement sur les ouvrages et les eaux visées, ainsi qu'un cadre de mobilisation, des codes de conduite et un registre. Au cours de 2020-2021, le CCEBJ a pris connaissance de ces différentes activités et occasions de mobilisation et a procédé à un exercice de priorisation selon les compétences et les ressources disponibles. Le travail du comité se poursuivra au cours de 2021-2022.





Autres initiatives du CCEBJ

Changements climatiques

Le comité travaille actuellement à développer une série de feuillets d'information sur les changements climatiques afin de partager l'information contenue dans le rapport intitulé « *État des connaissances relatives aux changements climatiques et à l'adaptation dans le territoire Eeyou Istchee Baie-James* » publié en 2018 et disponible sur son site internet. Une firme spécialisée a été embauchée pour produire un premier feuillet qui devrait être finalisé au cours du premier trimestre de 2021-2022.

Effets cumulatifs

Depuis plusieurs années, le CCEBJ s'intéresse à la prise en compte des effets cumulatifs lors de l'élaboration de lois, règlements, politiques et programmes qui ont une incidence sur le Territoire. Une réflexion interne concernant la question s'est amorcée au cours des dernières années. Au cours de l'année 2020-2021, les membres ont poursuivi cette réflexion afin d'identifier les enjeux prioritaires pour lesquels les ressources (internes et externes) sont disponibles. Ce travail se poursuivra en 2021-2022 et permettra d'optimiser le travail du CCEBJ afin d'offrir des pistes de solutions ou d'actions pour une prise en compte des effets cumulatifs.

Le CCEBJ a également fait une mise à jour de l'avancement de sa réflexion à l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) en février 2021.

Loi sur la protection de l'environnement de Mistissini

Conformément à son mandat, le CCEBJ peut commenter des initiatives locales en matière de protection de l'environnement et du milieu social. Au cours de l'année 2020-2021, la Nation Crie de Mistissini a sollicité l'avis du CCEBJ concernant le projet de loi sur la protection de l'environnement et les annexes correspondantes de la communauté. Le comité a étudié le projet de loi et fait parvenir ses commentaires en novembre 2020.

Secrétariat

Au cours de l'année 2020-2021, le secrétariat du CCEBJ a finalisé sa mise à jour informatique. La deuxième phase a débuté en mars 2020, avec la modernisation du système de courriel. Ceci permettra aux employés du secrétariat d'avoir un meilleur accès aux outils de communication, particulièrement lors de leurs déplacements, mais également en situation de télétravail. De plus, étant donné la situation sanitaire, le secrétariat a fait la mise à jour de son équipement informatique afin de permettre aux employés de garder le même niveau d'efficacité en télétravail.

CONCLUSION

L'année 2020-2021 a été particulièrement riche en défis notamment en raison de la pandémie de COVID-19. Les membres et les employés du secrétariat ont dû rapidement s'adapter à la situation et mettre en place des moyens pour continuer le travail avec la même efficacité. Malheureusement, plusieurs activités ont dû être mises de côté au cours de la dernière année, à commencer par les réunions en personne et les rencontres sur le Territoire. Malgré tout, le comité a été en mesure de rapidement mettre en place des outils pour favoriser la collaboration à distance poursuivre ses activités grâce au bon travail de tous. De plus, cette situation a permis la mise en place d'outils favorisant la collaboration à distance. Le CCEBJ a poursuivi son travail en commentant de nombreuses initiatives fédérales et provinciales en plus d'avancer certains dossiers internes.

Alors que certaines initiatives prévues au cours de l'année ont dû être mises de côté en raison de la situation sanitaire, d'autres ont pu prendre la relève. Le comité a, par exemple, amorcé une réflexion sur les communications externes relativement à son travail, incluant un énoncé de mission clair et concis. Ce travail important pourra se poursuivre au cours de l'année 2021-2022 et permettra de mettre à jour la stratégie de communication du comité.

Au fur et à mesure que la situation sanitaire se résorbera, les activités pourront reprendre leur cours normal, à commencer par les réunions en personne et les rencontres sur le Territoire.



ANNEXES

Annexe 1: Actions selon les axes d'intervention

Axe d'intervention	Action
Modernisation et optimisation du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et sur le milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ.	<ul style="list-style-type: none">- Commentaires sur le projet de Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement- Commentaires sur le Plan pour les minéraux critiques et stratégiques- Participation aux travaux dans le cadre de la modernisation des systèmes de consigne et collecte sélective- Discussions dans le cadre de la Commission du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes- Commentaires sur le projet de loi 46 – Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions- Commentaires sur la Politique gouvernementale sur la faune du MFFP- Commentaires sur le guide du praticien dans le cadre de la Loi sur l'évaluation d'impact (savoirs autochtones)- Travaux dans le cadre de la Loi sur les pêches- Travaux dans le dossier des effets cumulatifs- Commentaires sur le projet de Loi sur la protection de l'environnement de Mistissini
Renforcer les partenariats stratégiques du CCEBJ avec le milieu.	<ul style="list-style-type: none">- Participation aux travaux dans le cadre de la modernisation des systèmes de consigne et collecte sélective- Discussions dans le cadre de la Commission du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes- Présentation à l'IDDPNQL au sujet des effets cumulatifs
Accroître la connaissance et la diffusion des enjeux environnementaux et sociaux liés au Territoire.	<ul style="list-style-type: none">- Préparation d'un feuillet d'information sur les changements climatiques- Présence sur les réseaux sociaux populaires
Assurer la cohérence entre les initiatives d'aménagement et de planification territoriale et le régime du chapitre 22.	<ul style="list-style-type: none">- Examen des Plans d'aménagement forestier intégrés tactiques

Annexe 2: Présentations faites auprès du CCEBJ

Présentation de :	Date	Sujet
Paul John Murdoch, Gouvernement de la Nation crie	15 septembre 2020	Présentation de La Grande Alliance
Corinne Proux, Environnement et Changement climatique Canada Marie Andrée Hamel, Environnement et Changement climatique Canada Alexandre Richard, Environnement et Changement climatique Canada	15 septembre 2020	<i>Présentation des travaux dans le cadre du Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées</i>
Julie Veillette, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	15 septembre 2020	Présentation du Plan pour une économie verte
Mélanie Chabot, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	26 novembre 2020	Présentation des travaux concernant la création d'aires protégées sur le Territoire



Annexe 3 : Composition et réunions du CCEBJ

Composition du CCEBJ

Membres nommés par le Gouvernement de la Nation Crie

Marc Dunn, Niskamoon Corporation
Kelly LeBlanc, GNC

Chantal Otter Tétreault, GNC
Melissa Saganash, GNC

Membres nommés par le Gouvernement du Québec

Maud Ablain, MELCC, présidente (jusqu'en janvier 2021)
Caroline Chabot, MFFP (à partir de mai 2020)

Mélanie Chabot, MELCC
Manon Cyr, Ville de Chibougamau

Membres nommés par le gouvernement du Canada

Suzie Boudreau, MPO
Alexandre-Guy Côté, ECCC

Madeleine Green, RCAANC
Audrée Ross, AEIC (à partir de juin 2020)

Membre d'office

Serge Tremblay, CCCPP

Secrétariat

Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive
Graeme Morin, analyste en environnement
Eva Wolf, agente de secrétariat

Composition des sous-comités

La liste des sous-comités du CCEBJ et leur composition peut être consultée à l'adresse suivante : www.ccebj-jbace.ca/fr/a-propos-de-nous

Réunions du CCEBJ

Le Comité a tenu cinq rencontres en 2020-2021:

216 ^e réunion	Visioconférence, 3 juin 2020
217 ^e réunion	Visioconférence, 15 septembre 2020
218 ^e réunion	Visioconférence, 26 novembre 2020
219 ^e réunion	Visioconférence, 11 mars 2021
Réunion spéciale PAFIT	Visioconférence, 2 avril 2020

annexe 4 : état des activités financières de l'exercice se terminant le 31 mars 2021

(Non audité – voir l'avis au lecteur*)

REVENUS

Subvention MELCC, AEIC, GNC	
Secrétariat du CCEBJ	321 000 \$
Secrétariat du COMEV	30 000 \$

Total des revenus

351 000 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales	220 258 \$
Frais de déplacement	17 \$
Assurances	495 \$
Loyer (espaces à bureau)	31 193 \$
Télécommunications	2 989 \$
Cotisations, affiliations et congrès	244 \$
Traduction	673 \$
Reprographie	4 197 \$
Frais de messagerie et de poste	52 \$
Fournitures de bureau, ameublement et équipement informatique	13 981 \$
Formation	752 \$
Frais de site Internet	839 \$
Honoraires professionnels et frais légaux	1 419 \$
Frais de rencontres	0 \$
Frais de mise en œuvre du plan stratégique	2 024 \$
Étude des plans d'aménagement forestier	6 905 \$
Intérêts et frais de banque	393 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	1 441 \$
Affectation – étude des plans d'aménagement forestiers	10 000 \$
Affectation – feuillet d'information changements climatiques	3 109 \$
Sous-total CCEBJ	300 981 \$
Frais de secrétariat du COMEV	30 000 \$

Total des dépenses de fonctionnement

330 981 \$

AUTRE ACTIVITÉ FINANCIÈRE

Revenus d'intérêts	2 \$
--------------------	------

* Les états financiers et l'avis au lecteur, réalisés par RUEL GARNEAU INC., Société de comptables professionnels agréés, peuvent être fournis sur demande.

